

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2021

## ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2020.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Compte-rendu d'activité des commissions communales.
4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E.
5. Compte-rendu d'activité des Syndicats.
6. Délégation du Conseil Municipal au Maire.
7. Entrée de la commune au capital de la Société Publique Locale des Territoires de l'Essonne.
8. Modification du périmètre du SIARCE par l'adhésion de la commune de Breuillet.
9. Modification des statuts du SIARCE.
10. Tarifs des services Périscolaires.
11. Modification du tableau des effectifs.
12. Constitution du jury d'Assises : Tirage au sort en vue de la liste préparatoire.
13. Logements rue des Marquants : Garantie d'Emprunt

Questions diverses

La séance est ouverte à 19 heures

**Etaient Présents :** M. Thierry MARAIS Maire, M. Bruno NICOLAS, Mme Nicole PRIGENT, Mme Marie France PIGEON, M. Olivier JOSSE Maires adjoints, M. Jean Claude QUINTARD, M. Christophe RICHARD, Conseillers délégués, Mme Simonne CADIX, Mme Nicole GUERNEVÉ, M. Thierry BOUGAULT, M. Éric DAGUIN, Mme Cécile GROENINCK, M. Emmanuel HUET, Mme Sandrine DERYCKE, M. Bruno MOÏTA, Mme Sarah STOEBNER,

**Etaient Absents :** Mme Valérie BERNARD (pouvoir à M. Olivier JOSSE), M. Olivier SCHINTGEN, (pouvoir à M. Bruno NICOLAS), Mme Cynthia VERGER, (pouvoir à Mme Nicole PRIGENT),

A la demande de M. Bruno NICOLAS, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, Mme Marie-France PIGEON, Maire-Adjoint, et de M. Jean-Claude QUINTARD, Conseiller Municipal Délégué,

M. Thierry MARAIS, Maire, demande au conseil municipal de se prononcer sur la tenue du conseil municipal de ce soir à Huis clos ;  
Accord unanime du Conseil Municipal,

Avant de commencer la séance, M. MARAIS indique aux membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Transfert de la compétence vidéoprotection sur les voies publiques communales à la Communauté de Communes du Val d'Essonne.  
Il propose donc d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Cette proposition est Acceptée à l'unanimité.

### 1. Approbation du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2020.

Le compte-rendu de la séance du 14 Décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

### 2. Désignation du secrétaire de séance.

Mme Marie-France PIGEON est désignée à l'unanimité, secrétaire de séance.

Accord unanime.

Fait à Vert le Grand, le 11 mars 2021



Thierry MARAIS

M. RICHARD présente le dossier aux membres du Conseil :

Dans le cadre de sa politique globale de prévention de la délinquance et de la sécurité, la communauté de communes du Val d'Essonne a souhaité le 17 décembre 2013 modifier ses statuts en intégrant la compétence facultative « Vidéoprotection d'entrées/sorties de villes ».

Ce dispositif avait comme objectif d'être un outil complémentaire de dissuasion des forces de gendarmerie dans le but d'améliorer la sécurité des personnes et des biens, de répondre aux demandes de sécurité et de prévention et, de lutter contre le sentiment d'insécurité.

En 2016, le déploiement d'un système de vidéoprotection d'entrées/sorties de villes a été lancé par la CCVE. A ce jour, 172 caméras sont déployées sur les entrées/sorties de villes de 19 communes du territoire.

Parallèlement à ce dispositif, 16 communes ont mis en place leur solution de vidéoprotection pour sécuriser les voies publiques communales et notamment le cœur de ville.

Afin de procéder au renouvellement du marché de vidéoprotection qui s'est terminé en mai 2020, l'EPCI a souhaité être accompagné d'une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de réaliser les missions suivantes :

- Le diagnostic de l'existant et les préconisations d'optimisation
- La rédaction des pièces techniques du futur marché, y compris la maintenance
- L'assistance à l'analyse des candidatures et des offres
- La vérification et la mise à jour des autorisations préfectorales

Dans ce cadre et pour améliorer la gestion de la solution, le bureau d'étude a préconisé 2 scénarios :

- La gestion globale de la vidéoprotection des entrées/sorties de villes et voies publiques communales par la communauté de communes du Val d'Essonne
- La gestion globale de la vidéoprotection des entrées/sorties de villes et voies publiques communales par la commune

Dans ce contexte, la communauté de communes du Val d'Essonne a souhaité impulser un nouveau projet avec comme objectif d'améliorer le service rendu aux communes en proposant :

- 1/ Une refonte du système de vidéoprotection
- 2/ Une maintenance complète de la solution
- 3/ Un accompagnement administratif et technique auprès des communes
- 4/ Un soutien financier pour ce dispositif

Des rencontres ont été organisées entre la CCVE et les communes afin de présenter le projet communautaire.

Par conséquent, il est donc proposé aux membres du conseil municipal de transférer la vidéoprotection sur les voies publiques communales et notamment le cœur de ville à la C.C.V.E.

Accord UNANIME des membres du Conseil Municipal.

### **3. Compte-rendu d'activité des commissions communales.**

#### **Commission sport vie associative : M. Emmanuel HUET**

Le dossier concernant le nouveau city-parc avance, il reste 3 devis sur les 5 initiaux. Nous devons encore négocier les tarifs et les différents équipements proposés (options et traçages).

Malgré le confinement et le couvre-feu des sections peuvent encore rester ouvertes. S'il y a une autorisation par décret de maintenir l'activité sportive ou culturelle, la commission doit tout mettre en œuvre pour les maintenir et ne pas ajouter des interdictions qui sont déjà nombreuses et suffisamment préjudiciables aux associations.

Certaines associations sont fermées depuis le mois d'octobre et ne savent pas encore quand elles pourront reprendre. Cela fait 5 mois (plus de la moitié de la saison) et il sera certainement difficile de ne pas faire de remboursements ou des avoirs même s'il n'y a pas de devoir en la matière mais pour préserver la confiance des adhérents.

Nous envisageons des travaux sur le skate park afin de réparer l'affaissement au niveau des structures métalliques afin de préserver la sécurité des utilisateurs. Les services techniques font faire le diagnostic pour voir ce qu'il est possible de faire.

Les 2 projets : récompenser les sportifs et la fête du sport sont actuellement impossible, nous les reportons et les mettrons en œuvre dès que la situation sanitaire le permettra.

#### **Commission Scolaire périscolaire : M. Olivier JOSSE**

"En dépit de la crise sanitaire, une commission scolaire-périscolaire s'est tenue le 2 février dernier en distanciel. La commission des menus a eu lieu le 11 février, en présentiel, avec les représentantes du CME Ambre LHERMITE et Emy LE PECHOURE, des parents

d'élèves et la société de restauration. Vous retrouverez le compte rendu de la commission et les menus sur le site. Un conseil d'école a eu lieu en distanciel le 9 février, dont vous trouverez également le compte rendu sur le site."

#### **Commission de Sécurité et PPMS : M. Bruno NICOLAS**

##### **Ecoles :**

2 exercices de sécurité ont eu lieu aux écoles, comme prévu chaque année :

- exercice de PPMS Confinement le 18 janvier 2021
- exercice de sécurité incendie le 8 Février 2021

les 2 exercices se sont déroulés conformément aux consignes sans problème particulier.

##### **Incendie :**

2 commissions de sécurité périodiques ont eu lieu le 27 janvier 2021 (JC Quintard présidait les commissions) à l'Auberge du Pavillon et aux Ecoles. Avis favorable pour la poursuite des activités des 2 établissements.

#### **Commission Culture et Patrimoine : Mme Nicole PRIGENT**

La commission culture, et le service culturel se sont réunis le 3 février afin de faire un point sur le bilan des manifestations 2020 et de définir la programmation pour 2021.

En 2020 la plupart des manifestations ont été annulées du fait de la pandémie, même si nous ne sommes pas très optimistes pour ce début d'année nous avons envisagé une programmation identique aux autres années, certains évènements reportés seront reprogrammés.

La situation sanitaire ne nous permet pas aujourd'hui d'avoir une vision sur ce qu'il sera possible de réaliser.

#### **Comité des Fêtes : M. ERIC Daguin**

A priori, la Fête du Village, serait décalée au 1<sup>er</sup> Week-end de Septembre

### **4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E. (Communauté de Communes du Val d'Essonne).**

#### **Commission Aménagement du Territoire – Réseaux – Gens du Voyage : M. Bruno NICOLAS**

La commission Aménagement du Territoire - Réseaux - Gens du Voyage de la CCVE s'est tenue le 1<sup>er</sup> Février 2021 en visio conférence ; l'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du compte rendu de la commission du 12 Novembre 2020
- Présentation du ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire) Aménagement et Urbanisme
- Présentation du ROB Services Techniques
- Point sur la dématérialisation des ADS (Autorisation des Droits du Sol)
- Fixation des tarifs et de la caution pour les aires d'accueil des gens du voyage
- Convention financière pour la réalisation d'une étude hydraulique - Desserte du Val d'Essonne

#### **Commission Actions et Equipements Sportifs d'Intérêt Communautaire : M. Emmanuel HUET**

Nous avons pris connaissance du Budget prévisionnel.

Points importants :

Aménagement du mur d'escalade au gymnase communautaire de Champcueil.

Enveloppe (5000€) pour une action sportive au sein du CCVE

Diagnostic des différents équipements sportifs et des besoins au sein de la CCVE

Coût : 30000€

Nous sommes plusieurs à être contre car cela peut être effectué par les élus des communes et un état des lieux des infrastructures a déjà été fait, il suffit de le mettre à jour.

#### **Conseil Communautaire : M. Jean-Claude QUINTARD**

Synthèse en deux minutes d'une séance de plus de 3 heures que vous retrouverez sur le site internet de la CCVE

- Décision du Président dans le cadre de ses délégations
- Installation d'une nouvelle conseillère communautaire pour la commune de La Ferté-Alais
- Rapport d'orientation budgétaire *budget principal*
- Rapport d'orientation budgétaire *budget déchets ménagers*
- Rapport d'orientation budgétaire *budget Montvrain II*
- Présentation des différents rapports
  - Egalité femmes/hommes
  - Développement durable
- Modification du tableau des emplois après création de postes
- Convention financière pour la réalisation d'une étude hydraulique
- Fixation des tarifs

- Service aide à domicile
- Accueil gens du voyage
- Convention avec la mission des 3 vallées dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (16-25 ans)

#### **Commission Transport-Mobilités : M. Christophe RICHARD**

Suite au Courrier, transmis à ma demande, par M. Le Maire, au Président de la C.C.V.E, nos demandes ont été prises en compte et seront étudiées à savoir :

- Ligne 202 : Augmentation des fréquences (toutes les heures de 9 à 16 h)
- ligne 201 : Ajout d'un arrêt à Vert le Grand au sud du village (Arrêt Berthault)
- Ligne demandée par Mennecey pour la BA217 : Où sera l'arrêt sur Vert Le grand ?

#### **Commission Actions et Equipements Culturels d'Intérêt Communautaire : Mme Nicole PRIGENT**

La Commission s'est réunie le mardi 2 février 2021

Présentation du projet culturel de l'association « les concerts de poche »

La CCVE propose de participer aux « concerts de poche » de septembre 2021 à février 2022. Possibilité d'organiser des ateliers, autour de divers styles de musique, jazz, musique classique, opéra ou percussions corporelles. A l'issue des ateliers un concert sera organisé, avec toutes les communes participantes. J'ai proposé d'organiser à Vert le Grand des ateliers intergénérationnels, école, MARPA.

Reconduction du printemps des contes, la fête de la science, les Estivales.

Ciné plein air, première quinzaine de juillet, proposition après une année difficile qui a généré de l'isolement auprès des publics, d'organiser un évènement culturel « hors les murs » pour réunir les habitants du territoire et favoriser ainsi la rencontre des publics intergénérationnels autour d'une projection gratuite. Deux lieux en prévision : 1 dans un parc, possible au domaine de la Saussaie, ou aux étangs de Vert le Petit, et selon les mesures sanitaires en vigueur Ciné-drive à l'espace Salis. Présentation du budget pour l'année 2021, présentation des statistiques du conservatoire et proposition de réduction de la 2ème échéance de facturation du conservatoire. 6 inscrits de Vert le Grand en 2020/ 2021 contre 10 l'année précédente.

Engagement du diagnostic lecture publique, Madame Ninon BARDET et Thomas ADAM les consultants organiseront des entretiens, des rencontres dans chaque commune. Un courrier informant la démarche opérée sera prochainement adressé aux maires.

Présentation des grands axes du Contrat Culturel des Territoires ; Les grands axes proposés pour les 3 années à venir :

Développement de la lecture publique, élaboration du cahier des charges d'un diagnostic culturel territorial en 2021 et réalisation du diagnostic dès 2022.

Soutenir et valoriser l'offre culturelle à rayonnement communautaire, renforcer la proximité de cette offre avec les usagers (projets artistiques hors les murs tels que les concerts de poche) délocalisation des cours du conservatoire dans les communes du territoire, création de nouvelles disciplines au conservatoire communautaire...)

Favoriser un réseau de partenariats et valoriser la diversité culturelle (élaboration d'un festival culturel communautaire, réalisation de projets artistiques partagés entre le conservatoire communautaire et les acteurs culturels des communes...)

Renforcer l'attractivité touristique et la valorisation du patrimoine local (projets touristiques transversaux avec la culture)

### **5. Compte-rendu d'activité des Syndicats.**

#### **SIREDOM : M. Jean-Claude QUINTARD**

Le Comité Syndical s'est réuni le 4 mars 2021

Principaux points à l'ordre du jour

- Modification de la commission contrôle financier
- Désignation des membres des commissions thématiques
- Approbation du budget primitif 2021 du SIREDOM qui s'équilibre en dépenses et recettes :
  - 82 201 308 millions d'euros en fonctionnement
  - 7 719 431 millions d'euros en investissements
- Approbation du budget primitif compost sud Essonne qui s'équilibre en dépenses et recettes :
  - 499 959 mille € en fonctionnement
  - 264 083 mille € en investissement
- Approbation de l'ajustement de la contribution 2020 pour le traitement des déchets ménagers et assimilés
- Approbation de diverses délibérations concernant le personnel
- Approbation d'une convention pour l'utilisation de certaines installations de traitement des déchets
- Election de M. JAOUEN 11<sup>e</sup> Vice-président en remplacement de M. VILATTE démissionnaire

Vous retrouverez l'intégralité des délibérations sur le site du SIREDOM.

## SIARCE : Mme Marie-France PIGEON

Le SIARCE et GPS (Grand Paris Sud) se sont associés afin de réaliser une installation de valorisation énergétique de leurs 2 stations d'épuration EXONA et EVRY.

Le recueil des actes administratifs du SIARCE sont mis à disposition du public au siège du Syndicat et téléchargeable sur le site de ce dernier.

### 6. Délégation du Conseil Municipal au Maire.

M. MARAIS, rend compte au conseil municipal des opérations réalisées dans le cadre de sa délégation : (montants TTC)

- Bancs Lisbonne et 6 corbeilles tulipe (AREA)	3 966.00 €
- Logitech webcam + Casque ACM (INMAC WSTORE)	103.85 €
- Microsoft office pour PC portable Mairie (INMAC WSTORE)	313.67 €
- Habillage graphique portail médiathèque (C3rb informatique)	8 610.00 €
- Four chauffe-plats cantine (CARMINOX)	9 360.00 €

**TOTAL : 22 353.52 €**

### 7. Entrée de la commune au capital de la Société Publique Locale des Territoires de l'Essonne.

M. MARAIS présente le dossier aux membres du Conseil Municipal,

La SPL des Territoires de l'Essonne a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Evry le 21 décembre 2015. Son capital initial s'élève à 250 000 euros constitué de 25 000 actions d'une valeur nominale de 10 euros. Les actionnaires fondateurs sont le Conseil Départemental de l'Essonne (90%) et Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud (10%).

L'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé plusieurs augmentations de capital. Ainsi, le capital social de la SPL des Territoires de l'Essonne s'élève à 445 000 € et les postes d'administrateurs sont répartis de la manière suivante :

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	Valorisation	Proportion	Postes d'administrateurs
<b>Actionnaires Collectivités locales</b>				
1 Conseil Départemental de l'Essonne	22 500	225 000 €	50,56%	9
2 Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud	2 500	25 000 €	5,62%	1
3 Communauté d'Agglomération Etampois Sud Essonne	2 500	25 000 €	5,62%	1
4 Communauté de Communes du Dourdannais	2 500	25 000 €	5,62%	1
5 Communauté de Communes du Val d'Essonne	2 500	25 000 €	5,62%	1
6 Communauté de Communes Entre Juines et Renarde	2 500	25 000 €	5,62%	1
7 Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres val de S.	2 500	25 000 €	5,62%	1
8 Communauté de Communes du Pays de Limours	2 500	25 000 €	5,62%	1
9 Commune de La Ferté-Alais	500	5 000 €	1,12%	1
10 Commune de Linas	500	5 000 €	1,12%	
11 Commune de Ballancourt-sur-Essonne	500	5 000 €	1,12%	
12 Commune de Montgeron	500	5 000 €	1,12%	
13 Commune de Villejust	500	5 000 €	1,12%	
14 Commune de Morigny-Champigny	500	5 000 €	1,12%	
15 Commune du Mérévillois	500	5 000 €	1,12%	
16 Commune de Corbeil-Essonnes	500	5 000 €	1,12%	
17 Commune de Saint-Michel-Sur-Orge	500	5 000 €	1,12%	
<b>TOTAL</b>	<b>44 500</b>	<b>445 000 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>17</b>

Assemblée  
Spéciale

Il est proposé à notre commune de participer à une augmentation de capital ouverte aux collectivités essoniennes par souscription de 500 actions nouvelles émises au prix nominal de 10 euros, ce qui représente une somme totale de 5 000 euros, dont la libération interviendrait en totalité par versement en numéraire dès la souscription. Cette souscription permettra à notre collectivité de disposer d'un siège à l'Assemblée Spéciale. Ce collège qui regroupe les actionnaires détenant une plus faible part du capital, élit son Président, et un administrateur qui représente l'Assemblée Spéciale lors des Conseils d'Administration.

Le nouveau capital social de la SPL des Territoires de l'Essonne s'élèverait à 450 000 € et les postes d'administrateurs seraient répartis de la manière suivante :

ACTIONNAIRES		Nombre d'actions	Valorisation	Proportion	Postes d'administrateurs
<b>Actionnaires Collectivités locales</b>					
1	Conseil Départemental de l'Essonne	22 500	225 000 €	50,00%	9
2	Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud	2 500	25 000 €	5,56%	1
3	Communauté d'Agglomération Etampois Sud Essonne	2 500	25 000 €	5,56%	1
4	Communauté de Communes du Dourdannais	2 500	25 000 €	5,56%	1
5	Communauté de Communes du Val d'Essonne	2 500	25 000 €	5,56%	1
6	Communauté de Communes Entre Juines et Renarde	2 500	25 000 €	5,56%	1
7	Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres val de S.	2 500	25 000 €	5,56%	1
8	Communauté de Communes du Pays de Limours	2 500	25 000 €	5,56%	1
9	<b>Commune de Vert-Le-Grand</b>	<b>500</b>	<b>5 000 €</b>	<b>1,11%</b>	1
10	Commune de Linas	500	5 000 €	1,11%	
11	Commune de Ballancourt-sur-Essonne	500	5 000 €	1,11%	
12	Commune de Montgeron	500	5 000 €	1,11%	
13	Commune de Villejust	500	5 000 €	1,11%	
14	Commune de Morigny-Champigny	500	5 000 €	1,11%	
15	Commune du Mérévillois	500	5 000 €	1,11%	
16	Commune de Corbeil-Essonnes	500	5 000 €	1,11%	
17	Commune de Saint-Michel-Sur-Orge	500	5 000 €	1,11%	
18	Commune de La Ferté-Alais	500	5 000 €	1,11%	
<b>TOTAL</b>		<b>45 000</b>	<b>450 000 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>17</b>

Assemblée  
Spéciale

La SPL a pour objet de mener des opérations d'aménagement à usage d'activités, de commerce ou d'habitation, ainsi que la construction, la rénovation énergétique ou la gestion d'équipements publics, de réaliser des études, des missions de services publics ou d'ingénierie territoriale dans le cadre des compétences attribuées par la loi à ses actionnaires.

À cet effet, la Société pourra passer toute convention appropriée, et effectuera toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'objet défini ci-dessus.

Elle pourra en outre réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation.

Elle exercera ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif.

La Société, en tant que SPL, sera un organisme « in house » (quasi régie) qui, dans la mesure où ses actionnaires exercent sur elle un contrôle analogue identique à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, pourra contracter avec eux sans devoir être mise en concurrence.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner son accord à la participation par la commune de Vert-Le-Grand à l'augmentation du capital de la SPL des Territoires de l'Essonne et de désigner ses représentants dans ses instances à ladite SPL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- vu, le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1531-1 ;
- vu, le code de commerce ;

**Décide :**

**1° - de participer :**

A l'augmentation du capital de la Société Publique Locale des Territoires de l'Essonne par souscription de 500 actions nouvelles émises au nominal de 10 euros, sans prime d'émission, ce qui représente une somme totale de 5 000 euros dont la libération interviendrait en totalité par versement en numéraire dès la souscription, et de prélever cette somme sur le budget investissement, compte 271.

**2° - de désigner :**

M. MARAIS Thierry, pour représenter la commune au sein de l'assemblée spéciale de la société, et l'autorise à accepter toute fonction dans ce cadre.

**3° - d'approuver :**

Les statuts de la Société Publique Locale des Territoires de l'Essonne.

#### 4° - d'approuver :

Le règlement intérieur de la Société Publique Locale des Territoires de l'Essonne relatif aux modalités de contrôle analogue.

#### 8. Modification du périmètre du SIARCE par l'adhésion de la commune de Breuillet.

Mme Marie-France PIGEON demande au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de Breuillet au SIARCE

L'assemblée délibérante,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-18 et L 5211-20 relatif aux modifications statutaires,

VU les arrêtés inter préfectoraux n° 2019-PREF-DRCL-266 du 1<sup>er</sup> août 2019 et n° 2020-PREF-DRCL-001 du 6 janvier 2020 portant les statuts modifiés du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE),

VU la délibération du conseil municipal de Breuillet, en date du 30 septembre 2020, ayant pour objet d'adhérer au SIARCE au titre de la compétence Mobilité propre,

VU la délibération du Comité Syndical du SIARCE, en date du 2 décembre 2020, portant approbation de l'adhésion de la commune de Breuillet au titre de la compétence précitée,

CONSIDERANT que les collectivités membres du SIARCE doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée de la commune de Breuillet.

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau de la commune de Breuillet au titre de la compétence Mobilité Propre.

**AUTORISE** Monsieur le Président du SIARCE à solliciter Messieurs les Préfets de l'Essonne, de Seine et Marne et du Loiret afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

#### 9. Modification des statuts du SIARCE.

Mme Marie-France PIGEON demande au conseil municipal d'approuver la modification des statuts du SIARCE. :

L'assemblée délibérante,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 5211-20,

VU les arrêtés inter préfectoraux n° 2019-PREF-DRCL-266 du 1<sup>er</sup> août 2019 et n° 2020-PREF-DRCL-001 du 6 janvier 2020 portant les statuts modifiés du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE),

VU la délibération du comité syndical du SIARCE du 10 décembre 2020 approuvant à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau,

CONSIDERANT que les collectivités membres du SIARCE doivent délibérer afin d'adopter la modification des statuts consistant à préciser les modalités de reprise des compétences transférées au syndicat par une collectivité adhérente ainsi que le champ des missions ponctuelles du syndicat, modifier la composition du bureau syndical conformément aux textes, préciser d'autres éléments,

VU le projet de statuts, ci-annexé,

Il est, par conséquent, proposé à l'assemblée délibérante de délibérer afin :

Après délibération,

**ADOpte** les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau annexés à la présente délibération.

**MANDATE** le Président du SIARCE pour solliciter Messieurs les Préfets de l'Essonne, de Seine et Marne et du Loiret afin d'arrêter les nouveaux statuts du SIARCE par arrêté préfectoral.

#### 10. Tarifs des services Périscolaires.

M. NICOLAS propose aux membres du Conseil Municipal, d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2021.

L'évolution des tarifs du Quotient Familial a été élaborée à partir de l'Indice des Prix à la Consommation Hors Tabac de l'Insee (entre Janvier 2020 et Janvier 2021) ; cela amène une augmentation des tarifs de 0,3%.

**Tarifs applicables aux prestations périscolaires**  
**Centre de Loisirs, Restaurant scolaire, Garderie et Etude surveillée :**

Tranches du QF en €	CLSH			Restaurant Scolaire /repas	Garderie /heure	Etude surveillée /séance
	après midi	½ journée	journée			
Inférieur à 461	0,96	2,32	3,49	1,35	1,23	0,84
De 462 à 603	1,75	3,49	5,80	1,75	1,41	1,02
De 604 à 821	3,05	5,18	8,67	2,13	1,58	1,18
De 822 à 1 115	5,01	7,49	12,11	2,48	1,75	1,35
De 1 116 à 1 718	7,42	10,23	16,72	2,82	2,13	1,52
Supérieur à 1 719	8,18	11,34	19,66	3,16	2,48	1,69

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**11. Modification du tableau des effectifs.**

M. MARAIS propose aux membres du conseil municipal d'opérer les modifications suivantes sur le tableau des effectifs :

Supprimer

- 1 assistant de conservation du patrimoine principal 1<sup>ère</sup> classe

Créer

- 1 assistant de conservation du patrimoine

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B (pour le grade susmentionné) dans les conditions fixées à l'article 3-1 de la loi du 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme en relation avec les fonctions occupées et/ou d'une expérience professionnelle dans le secteur concerné. Le traitement sera calculé en fonction du niveau de recrutement, de la nature des fonctions concernées, de l'expérience professionnelle antérieure du candidat et de son profil, dans la limite de l'indice terminal des grades susmentionnés.

Le Conseil municipal, ADOPTE à l'unanimité les modifications proposées.

**12. Constitution du jury d'assises : Tirage au sort en vue de la liste préparatoire.**

Sont tirés au sort sur la liste électorale, en vue de la constitution de la liste préparatoire des jurys, les électeurs portant les numéros suivants :

Pour le Bureau 1 : Numéros 542, 809 et 965

Pour le Bureau 2 : Numéros 95, 461 et 612

**13. Logements rue des Marquants : Garantie d'Emprunt.**

M. MARAIS indique au Conseil municipal que le Bailleur social « Essonne habitat » a sollicité la commune pour la garantie de l'emprunt contracté pour le financement de 18 logements sociaux situés rue Des Marquants.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2252-1 à L.2252-5,

Vu les articles 2021 et 2298 du code civil,

Vu la demande formulée par Essonne Habitat, 2 allée Eugene Mouchot BP 79 à Ris- Orangis (91131), tendant à obtenir la garantie pour un prêt d'un montant total de 2 314 931,00 € pour la construction de 18 logements sociaux, situé rue des Marquants,

Vu le contrat de prêt N° 104037 de la Caisse des Dépôts et Consignations,

ET APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : La Commune de VERT-LE-GRAND accorde sa garantie à hauteur de 100,00% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 2 314 931,00 € que la Société ESSONNE HABITAT se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 104037 constitué de 6 lignes de Prêt :

- le PLAI pour 379 616,00€,
- le PLAI FONCIER pour 247 510,00€,
- le PLS pour 164 254,00 €,
- le PLS FONCIER pour 193 051,00€,
- le PLUS pour 842 884,00€ et
- le PLUS FONCIER pour 487 616,00€.

Ce prêt est destiné à financer la construction de logements sociaux à VERT-LE-GRAND.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Durée du préfinancement : 24 mois pour les 6 lignes  
 Echéances : annuelles pour les 6 lignes

Durée de la période d'amortissement ..... : 40 ans pour le PLAI,  
 80 ans pour le PLAI FONCIER,  
 40 ans pour le PLS,  
 80 ans pour PLS FONCIER,  
 40 ans pour le PLUS et  
 80 ans pour le PLUS FONCIER,

TEG de la ligne de prêt ..... 0,55% pour le PLAI,  
 1,22% pour le PLAI FONCIER,  
 1,76% ans pour le PLS,  
 1,22% pour PLS FONCIER,  
 1,35% pour le PLUS et  
 1,22 % pour le PLUS FONCIER,

Article 3 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la société ESSONNE HABITAT dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la société ESSONNE HABITAT pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de garantir cet emprunt.

#### Questions diverses

**M. Thierry MARAIS :**

J'ai assisté le 26 Janvier dernier, à une réunion en Préfecture sur le projet de reconversion de la ferme de Bressonvilliers. Un projet de cahier des charges nous a été proposé. Un consensus doit être trouvé d'ici la fin du mois. Sans accord des différentes communes, c'est M. Le Préfet qui tranchera.

L'INSEE nous informe que la population légale de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est de 2297 habitants.

**M. Olivier JOSSE :**

- Je voudrais rappeler qu'aujourd'hui est une journée particulière puisqu'il s'agit de la journée internationale des droits de la femme. Cela m'a toujours semblé étrange de consacrer une journée, comme si les 364 autres étaient réservées aux hommes... Mais blague à part, le chemin est encore long pour que l'égalité homme-femme dans tous les domaines soit présente.

- Je tiens à féliciter les services techniques pour la mise en place, qui n'est peut-être pas très esthétique, de panonceaux concernant les déjections canines. À mon grand étonnement ils n'ont pas été vandalisés. Ils rentrent dans le cadre de l'action du CME à ce sujet. Les jeunes élus ont confectionné des affiches qui seront prochainement publiées. Malheureusement les propriétaires de chiens ne semblent pas bien comprendre. Notre commune dispose de nombreux distributeurs de sacs, qui sont insuffisamment utilisés.

- Trop de trottoirs sont occupés par des voitures en stationnement empêchant le passage des piétons, les obligeant à passer sur la chaussée ce qui est très dangereux. Une campagne

de verbalisation serait à mener, principalement rue des Noues, rue des Sablons, place de la mairie entre autres.

- La plaque de ville Michelin restaurée il y a quelques années présente à nouveau des dégradations. Il faudrait recontacter la société qui a fait le travail et envisager la pose d'un plexi devant cette plaque comme à Bondoufle afin de la protéger.

- Il faudrait sécuriser l'accès au château qui est possible par certaines fenêtres.

**Mme Marie-France PIGEON :**

Je souhaite rappeler aux élus la nécessité de prévenir la Mairie, lorsqu'ils ne peuvent assister à une réunion.

**M. Bruno NICOLAS :**

En ce qui concerne l'urbanisme, je tiens à préciser que tous travaux extérieurs ne nécessitant pas de demande de permis de construire doivent **obligatoirement** faire l'objet d'une déclaration préalable qui, déposée au Service Urbanisme de la commune, sera instruite dans le respect du P.L.U (Plan Local D'Urbanisme)

Cela concerne entre autres, les toitures, façades, menuiseries extérieures, terrasses, clôtures, abris de jardin, piscine, etc ....

La séance est levée à 20 heures 15.